



## ACCUEIL DE LA MAIRIE

☎ 02 98 20 20 90

accueil@mairie-saintdivy.fr

www.saint-divy.fr

N° d'astreinte disponible à l'affichage  
à l'entrée de la mairie

### Heures d'ouverture

Lundi, mardi, mercredi, vendredi  
de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Jeudi de 8h30 à 12h00

Samedi de 9h à 11h30

## PROCHAIN BULLETIN MUNICIPAL

Annonces à déposer en Mairie  
pour le **vendredi 15 septembre**

En fonction de l'espace disponible, la mairie se réserve  
le droit de réduire la longueur des articles

## PERMANENCE DES ÉLUS

**Michel CORRE**, Maire, lundi de 10h à 12h,  
vendredi de 14h à 15h et sur rendez-vous

**Maryse DUBET**, 1<sup>ère</sup> adjointe chargée des travaux  
et affaires sociales, mardi de 10h à 12h

**Roland EOZENOU**, 2<sup>ème</sup> adjoint chargé de la voirie  
et des espaces verts, vendredi de 15h30 à 17h30

**Isabelle DINCUFF**, 3<sup>ème</sup> adjointe chargée de  
l'enfance, jeunesse et des associations, mercredi  
de 10h à 12h

**André LEZIART**, 4<sup>ème</sup> adjoint chargé de  
l'urbanisme, des affaires agricoles et du  
patrimoine, mercredi de 11h à 12h  
et samedi matin sur rendez-vous

## ÉTAT-CIVIL

### Naissances

Louise FLAMIA, née le 19 juillet

Anouk MATTE, née le 1<sup>er</sup> août

### Mariages

Maxime VÉGUER et Kathleen FERRARI, Le 20 juillet

Sébastien GAC et Audrey DECOUDU, le 29 juillet

Michael AGUIRRE et Laura FROMENT, le 14 août

### Décès

Raymond ROUSSEAU, 71 ans, décédé le 17 juin



## SANTÉ ET SOCIAL

Composer le **3237** pour connaître la pharmacie de  
garde

## MÉDECIN DE GARDE

En cas d'urgence, de nuit ou de week-end, il faudra  
appeler le **15**, pour avoir les coordonnées du  
médecin de garde, ou organiser les secours.



## INFOS DU MOIS

### FORUM DES ASSOCIATIONS

Le forum se déroulera le **samedi 9 septembre 2023** de 10h00 à 13h00 à la salle de sport, route du Valy Lédan.

Culture, sport, loisirs... Venez découvrir toutes les associations de la commune !

### CONSEIL MUNICIPAL A VENIR

Le prochain Conseil Municipal se déroulera le **jeudi 28 septembre 2023** à 20h30 en mairie - salle du Conseil Municipal.

### DISTRIBUTION DU BULLETIN MUNICIPAL

A compter du mois de septembre, le bulletin ne sera plus distribué dans les boîtes à lettres sauf pour les personnes ayant émis le souhait de continuer à le recevoir à domicile. Il sera consultable sur le site internet de la commune et l'application cityall. Il sera également disponible dans les commerces et à la Mairie.

### AMENAGEMENT ENTREE SUD DE LA COMMUNE

Merci à la population pour leur compréhension lors des travaux de voirie route de Kéavel. Les travaux sont en voie d'achèvement, soyez vigilants, il reste quelques aménagements à réaliser : marquage du sol et hydro-décapage la semaine du 11 septembre, puis les plantations courant novembre.

Pour la sécurité de tous, nous vous demandons de bien respecter les limitations de vitesse.

### JOURNEES EUROPEENNES DU PATRIMOINE LE 17 SEPTEMBRE

La Commune organise une visite de l'église et du clocher le **dimanche 17 septembre** de 14h à 18h.

### SEMAINE BLEUE DU 2 AU 8 OCTOBRE

Comme tous les ans, sur notre commune, cette semaine est marquée par les liens intergénérationnels.

Cette année, différentes activités seront organisées, un atelier de jeux en bois sera installé au boulodrome, nous avons besoin de bénévoles pour jouer et encadrer les enfants des écoles dans les différents ateliers. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire (bulletin à déposer dans la boîte aux lettres de la mairie) ou téléphoner en mairie (02 98 20 20 90) avant le 15 septembre.



### SEMAINE BLEUE – ATELIER JEUX LE 6/10

NOM : .....

PRENOM : .....

TEL : .....

ADRESSE MAIL@ : .....



## INFOS UTILES

### RECENSEMENT DES JEUNES : JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

#### Modalités de recensement des françaises et des français nés en septembre 2007

Les jeunes gens et jeunes filles sont tenus de se faire recenser en mairie dès leurs **16 ans révolus**.

Les jeunes sont donc invités à passer en mairie, munis du **livret de famille des parents** et d'**une pièce d'identité**.

## CABINET MÉDICAL

6 rue Charles de Gaulle

☎ 02.98.20.22.71

Dr ORVOEN Adélie

Dr FAUCHE-GEZEGOU Sophie

## CABINET INFIRMIER

4 rue Stréat Névez

**Infirmeries** : ☎ 02.98.20.33.40

LE DISCOT Mathieu - GUILLOU Bernard

PERON-MIOSSEC Françoise

Les soins seront faits uniquement au domicile des patients pendant l'épidémie.

**Pour vos rappels de vaccins anti-Covid 19, appelez-nous pour prendre rendez-vous.**

## CABINET PARAMÉDICAL

8 rue Stréat Névez

**Masseurs kinésithérapeutes** :

MEYTRAUD-LANNUZEL Sandrine

EVEN Aymeric

☎ 02.98.20.33.33 tous les jours

Urgences respiratoires le WE

**Pédicure podologue** :

COMPAGNON Audrey

☎ 02.98.20.38.91 tous les jours sauf WE

**Sophrologue** :

DOLOU Catherine - ☎ 06.78.43.30.52

## HORAIRES DE LA DÉCHÈTERIE DE LA ZONE INDUSTRIELLE DE ST-ELOI

PLOUEDERN ☎ 02.98.85.19.50

**Horaires d'été du 1<sup>er</sup> mars au 31 octobre 2023**

du lundi au samedi de 9h à 12h

et de 14h à 19h

## COLLECTE ORDURES MÉNAGÈRES ET RECYCLABLES

Septembre

**RECYCLABLES** : 7 - 21

**ORDURES MÉNAGÈRES** : 14 - 28

Calendrier de collecte consultable sur le site internet de la Communauté de Communes de Landerneau Daoulas : [www.pays-landerneau-daoulas.fr](http://www.pays-landerneau-daoulas.fr)



## PETITES ANNONCES

## OFFRES D'EMPLOI

N'hésitez pas à vous rendre sur le site internet de la commune ([www.saint-divy.fr](http://www.saint-divy.fr)) à la rubrique « Vie économique » puis « offres d'emploi » des propositions d'emploi vous attendent



## VIE ASSOCIATIVE

## BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

**NOUVEAUX HORAIRES A COMPTER DU MOIS DE SEPTEMBRE 2023**

La bibliothèque sera ouverte :

Le mercredi et le samedi de **10h** à 12h

Le jeudi de **16h30** à 18h30

## REUNION PUBLIQUE - COLLECTIF « NON A LA FERMETURE DE LA PLATEFORME DE DECHETS VERTS »

Le **mardi 19 septembre** à 20h00 - salle polyvalente de la Mairie de LA FOREST-LANDERNEAU

Validation d'un vœu commun présenté aux populations de La Forest et Saint-Divy visant au maintien en service de la plateforme de déchets verts. Ce vœu, qui comporte des propositions techniques et financières, sera par la suite présenté au Président de la CAPLD accompagné des 900 signatures déjà recueillies lors de la pétition. Venez nombreux nous soutenir.

## AVIS AUX HABITANTS

Les nouveaux habitants de la commune sont invités à se présenter en mairie dès leur arrivée, munis de leur livret de famille.

Signaler les départs de la commune en mairie facilite aussi les démarches administratives.

## INFORMATIONS SOCIALES

**ALSH** à SAINT-DIVY – ☎ 07.69.84.43.06 - saint-divy@epal.asso.fr

Site internet : <http://saint-divy.wixsite.com/alsh-sdlf>

Vacances scolaires + mercredi

**Relais Petite Enfance** - RPE (Relais Petite Enfance) - 56 rue Hervé de Guébriant – Landerneau - ☎ 02.98.43.63.97 - rpe.interco@enjeuxdenfance.fr

Permanence à SAINT-DIVY selon le planning de l'animatrice <https://www.enjeuxdenfance.fr/rpam/rpe-interco>

**Protection Maternelle et Infantile (PMI)** à LANDERNEAU – 20 rue Amédée Belhommet ☎ 02.98.85.95.20

**Centre Départemental d'Action Sociale CDAS** de LANDERNEAU

20 Rue Amédée Belhommet · ☎ 02 98 85 35 33

**CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination)** - ☎ 02.98.21.72.99

Maison des Services Publics – 59 rue de Brest à Landerneau

**AMADEUS – Aide et soins – jardinage - bricolage** ☎ 02.98.21.06.72 –

2 rue Amédée Belhommet à LANDERNEAU

**Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)** - ☎ 02.98.90.50.50 - 1c rue Félix Le Dantec à QUIMPER

**CONCILIATEUR DE JUSTICE** : Marie-Françoise LE GUEN ☎ 06.81.89.62.40

Permanence le jeudi de 9h30 à 12h et de 13h30 à 16h30 (sur rendez-vous)

Hôtel de Ville – 2 Rue de la Tour d'Auvergne à LANDERNEAU

**CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES** - ☎ 02.98.85.11.61 – Maison des Services Publics – 59 rue de Brest à LANDERNEAU

## RELAIS PETITE ENFANCE- PERMANENCE

La prochaine permanence aura lieu :

**Le lundi 25 septembre** de 9h à 12h à la salle des Genêts près de la cantine

RPE (Relais Petite Enfance) - 56 rue Hervé de Guébriant – Landerneau -

☎ 02.98.43.63.97 - [rpe.interco@enjeuxdenfance.fr](mailto:rpe.interco@enjeuxdenfance.fr)

## INFORMATIONS CAPLD

**Pour que nos déchets deviennent nos ressources !**

Engagée depuis plusieurs années dans une dynamique de réduction des déchets, la Communauté d'agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas active sa feuille de route Déchets 2023-2026, afin de tendre vers le « zéro déchet ». Si d'importants efforts ont été faits en matière de tri des déchets ménagers, la collectivité, face à l'enjeu à la fois environnemental et économique de réguler la production de déchets et de mieux les valoriser, annonce une série de mesures. Des mesures simples, économiques et écologiques pour transformer les déchets en véritable ressource !

**Déchèteries : accéder à un meilleur service**

Comme d'autres collectivités voisines, la Communauté d'agglomération a décidé d'équiper ses deux déchèteries de Plouédern et Daoulas de barrières d'accès, afin d'en réserver l'usage aux seuls habitants du Pays de Landerneau-Daoulas. Cette



## VIE PAROISSIALE

Le 17 septembre messe à Saint-Thonan à 10h30

Le 24 septembre messe de rentrée à 10h à Saint-Houardon à Landerneau pour toute la Paroisse Notre-Dame de tout Remède

## THEATRE OXYGENE

BIENTOT LA RENTREE !

Le théâtre oxygène propose de relancer **les ateliers de théâtre POUR LES ENFANTS**.

Ces ateliers seront organisés par un animateur, les jours et horaires ne sont pas encore connus. Nous examinerons ceux-ci pour que cela convienne au plus grand nombre. Cette activité dépendra du nombre d'enfants inscrits.

Pour **les ADULTES**, qui reprennent actuellement le chemin des planches, n'hésitez pas à nous rejoindre.

Vous pouvez nous contacter : ☎ 06 06 42 27 49

[theatreoxygeneenfants@gmail.com](mailto:theatreoxygeneenfants@gmail.com)

## MARCHE AVEC NOUS

Départ à 14h du bourg pour l'après-midi – 9h pour la journée

03.09 : Brignogan

10.09 : Saint-Renan

17.09 : Carantec (journée avec pique-nique)

24.09 : Goulven

## ASSOCIATION MON P'TIT POTE

L'Association Mon P'tit Pote organise  
**SAMEDI 23 SEPTEMBRE**  
19h00 - Salle des Fêtes - SAINT DIVY

**Menu Adulte**  
Un apéritif  
Un rougail saucisse  
Une tarte aux pommes  
et son café **14€**

**Menu Enfant**  
Un soft  
Un rougail saucisse  
Une glace **8€**

**ROUGAIL SAUCISSES, QUAND TU NOUS TIENS !**

Sur Réservation avant le 16 septembre par téléphone  
 Paiement Carte, chèque ou espèces  
Anthony Porhel 0688838021 Alison Carriou 0620263357

## COMITE DE JUMELAGE – THE DANSANT LE 17 SEPTEMBRE

Le comité de jumelage organise un **thé dansant** le **dimanche 17 septembre** de 14h à 19h à la salle polyvalente – 6 route du Valy Lédan

mesure vise à améliorer le service rendu aux habitants en permettant aux agents d'accueil de mieux orienter les usagers et de mieux connaître leurs habitudes pour optimiser le service. Un badge sera délivré pour chaque foyer résidant sur le territoire qui en fait la demande, permettant l'accès à ces deux équipements, sans limitation du nombre de passages.

**Plusieurs démarches seront possibles pour obtenir sa carte :**

- En ligne sur le site [www.pays-landerneau-daoulas.fr](http://www.pays-landerneau-daoulas.fr)
- Lors des permanences qui seront organisées dans les déchèteries et dans les communes (à partir de septembre),
- En appelant le service environnement, à partir du 4 septembre au : 0298213449.

• 1er novembre 2023 : mise en service des barrières d'accès, avec une période dite de "tolérance" de 4 mois

• Fin février 2024 : la présentation du badge devient obligatoire pour accéder aux déchèteries

• 2026 : ouverture d'une troisième déchèterie à l'est du territoire.

**Consciente de la nécessité d'avoir une approche plus vertueuse vis-à-vis des déchets, pour réduire encore notre impact environnemental, la Communauté d'agglomération, opte pour la fermeture des 5 aires de La Forest-Landerneau, Loperhet, Pencran, La Martyre et Hanvec. Elle va accompagner les habitants vers de nouvelles pratiques, afin de transformer les déchets verts en véritable ressource pour la faune et la flore des jardins.**

Les familles ayant participé au défi « Jardin zéro déchet » en 2022 sont les premières à pouvoir en témoigner. A partir de septembre 2023, de nombreux ateliers seront ainsi proposés, de même que des visites de jardin exemplaires, des démonstrations et des opérations de broyage, des aides financières à la location de broyeurs ou de prestation de broyage, à l'achat de kits mulching...etc.

• Au 1er décembre 2023 : fermeture des aires de déchets verts de La Forest-Landerneau, Loperhet et Pencran

• 2026 : à l'ouverture de la 3<sup>e</sup> déchèterie, fermeture des aires de déchets verts de La Martyre et Hanvec.

## Déchets verts : transformez-les en ressources

Un habitant du Pays de Landerneau-Daoulas produit en moyenne 350 kg de déchets verts par an, soit 2,5 fois la moyenne régionale et 5 fois la moyenne nationale !

L'accès libre aux cinq aires de déchets verts du territoire (La Forest- Landerneau, Loperhet, Pencran, La Martyre et Hanvec), pour toute personne et 24h/24, sans aucun contrôle, explique en partie ces chiffres et constitue aujourd'hui un véritable frein à la démarche de réduction et de valorisation des déchets verts engagée par la Communauté d'agglomération.

On estime que près d'un quart des usagers de ces aires n'habitent pas le territoire, alors même que ce sont les contribuables du Pays de Landerneau Daoulas qui financent ce service.

D'autant que ces aires ne respectent plus la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), qui implique qu'elles soient obligatoirement gardiennées et clôturées. Une mise aux normes impliquerait des investissements et des coûts de fonctionnement conséquents pour la communauté d'agglomération, estimés à 100 000 € par an et par site (pour seulement 3 à 5 demi-journées d'ouverture dans la semaine) ; un coût important qui viendrait s'ajouter aux 450 000 € consacrés à la gestion de ces déchets verts

## Déchets ménagers : priorisez le compostage

1/3 du contenu de nos poubelles est constitué par des déchets organiques qui pourraient être compostés.

Afin d'encourager le tri à la source, **plus de 80 aires de compostage partagées seront déployées sur l'ensemble du Pays de Landerneau-Daoulas**. Le déploiement de ces aires de compostage partagées a déjà commencé, et **chaque commune en sera équipée en 2024**. Par ailleurs, dès 2024, **la vente de composteurs individuels à prix réduit sera organisée dans nos communes**.

• Ces mesures visent à encourager le retour au sol de vos déchets organiques (épluchures, restes de repas...) afin d'éviter de les incinérer. Dès septembre 2023, **des ateliers gratuits** sur le jardinage au naturel seront organisés 2023 : début du déploiement d'aires de compostage partagées sur tout le territoire

• 2024 : chaque commune est équipée d'aires de compostage partagées

Vous allez aussi pouvoir retrouver des informations régulièrement mises à jour sur les pages dédiées sur le site internet de la Communauté d'Agglomération : <https://www.pays-landerneau-daoulas.fr/listes/nos-dechets-nos-ressources-notre-feuille-de-route-2023-2026-de-reduction-des-dechets/>

## ► Faire sonner de nouveau la cloche de l'église de Saint-Divy

### ◆ ◆ LE PROJET

Située entre Brest et Landerneau, la commune de Saint-Divy possède une église inscrite au titre des Monuments Historiques depuis 1995. Lieu de vie situé au cœur de cette commune de 1 500 habitants, la cloche de l'église datant de 1824 et nommée « Marie-Louise » ne sonne plus. Aujourd'hui, l'angélus ainsi que les volées manquent aux Saint-Dyviens, c'est un pan du patrimoine local qui fait défaut. Le projet consiste donc à fondre une nouvelle cloche dénommée Jeanne pour l'installer en haut du clocher.

L'ancienne cloche sera conservée et exposée près ou autour de l'église.

### ◆ ◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

La construction de l'église de Saint-Divy remonte au XVI<sup>e</sup> siècle. L'aménagement intérieur de l'église datant de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle possède des éléments architecturaux remarquables tels que les lambris peints datant de 1676 et représentant la légende de Saint-Divy ainsi qu'un ensemble mobilier classé au titre des Monuments Historiques.

© Commune de Saint-Divy



Le clocher, frappé par la foudre, a été reconstruit en 1823 et la cloche, qui aujourd'hui ne sonne plus et qu'il faut remplacer date de cette époque.

### ◆ ◆ LA MOBILISATION

Tous les habitants du village de Saint-Divy se mobilisent pour que la cloche de l'église sonne de nouveau et rythme la vie du village. Lorsque la nouvelle cloche sera en place dans le clocher, il est prévu d'organiser un concert avec la participation d'une chorale ainsi que de la chanteuse Clarisse Lavanant.

Montant des travaux	30 116 €
Objectif de collecte	15 000 €
Début des travaux	Automne 2022

## ► Bulletin de don

### ► Oui, je fais un don pour aider au remplacement de la cloche de l'église de Saint-Divy

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

#### Sur notre site internet

[www.fondation-patrimoine.org/80187](http://www.fondation-patrimoine.org/80187)  
ou en flashant le QR code ci-contre.



#### Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine  
La cloche de l'église de Saint-Divy

#### Le montant de mon don est de

80 €  150 €  250 €  500 €

Autre montant \_\_\_\_\_ €

Nom ou Société : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

### ► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
	Réduction d'impôt de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable.			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
	Réduction d'impôt de 75% du don dans la limite de 80 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 20 000 € ou de 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.			

La reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre

## ► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

**1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques\***

\*Selon une étude Fondation du patrimoine/Plurilogis 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

**Votre don ira à un projet de qualité !**

### ► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons. Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'affaiblissement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous opposer totalement ou partiellement, ou encore à un demandeur la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : [dpo@fondation-patrimoine.org](mailto:dpo@fondation-patrimoine.org). Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur [www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org).

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ses données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

## ► Contacts



### FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Bretagne  
55 rue Charles Nungesser - CS  
20116, Zone de Prat Pip Nord  
29802 Brest Cedex 9  
02 98 04 86 28  
[bretagne@fondation-patrimoine.org](mailto:bretagne@fondation-patrimoine.org)  
[www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)  
Suivez-nous sur [f](#) [@](#) [t](#) [in](#)

### COMMUNE DE SAINT-DIVY

Mairie  
Place de l'Eglise  
29800 Saint-Divy  
02 98 20 20 90  
[accueil@mairie-saintdivy.fr](mailto:accueil@mairie-saintdivy.fr)  
<https://wp.saint-divy.fr>

### ► Nos partenaires



FONDATION  
DU PATRIMOINE

## ► Je donne !

Pour le  
remplacement

## De la cloche de l'église de Saint-Divy

Finistère



Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture : © Commune de Saint-Divy - Document élaboré par Plurilogis - Ne pas tenir sur la voie publique